

Paris, le 27 janvier 2026

Vous souhaitez connaître les modalités des concours d'entrée dans le corps des techniciens supérieurs du Ministère en charge de l'agriculture (TSMA), les présentations issues du groupe de travail du 27 janvier 2026 vous donnent toutes les informations nécessaires.

Typologie des concours :



	Spécialité Vétérinaire et Alimentaire (VA)	Spécialité Technique Économie Agricole (TEA)	Spécialité Forêts et Territoires Ruraux (FTR)
T1	Interne et externe	Interne et externe	Interne et externe
T2	Interne, externe et examen professionnel	Interne, externe et examen professionnel	Interne, externe et examen professionnel

T1 : technicien supérieur

T2 : technicien principal

A cela, peuvent se rajouter des concours nationaux à affectation locale (CNAL) dans des zones géographiques et des métiers à besoins spécifiques (en T1 abattoir par exemple).

Les bilans montrent que les concours ne permettent plus de pourvoir la totalité des postes ouverts par manque de candidats, ce qui entraîne aussi une baisse de la sélectivité.

Un travail de relance du bureau chargé des concours est réalisé auprès des candidats qui n'ont pas finalisé leurs inscriptions.

Pour renforcer l'attractivité des concours, le MAASA a allongé la période d'inscription et a ouvert l'accès aux étudiants en deuxième année de BTS avant l'obtention de leur diplôme.

La communication se fait via :

- le site « Choisir le service public »,
- le site internet du ministère et ses réseaux sociaux,
- celui de l'INFOMA
- et bien sûr par Note de Service en interne.

Les concours sont organisés en deux étapes :

Une épreuve d'admissibilité qui comprend une note administrative ou un courrier et des réponses à des questions pour les concours externes T1 et T2 et internes T2. La constitution d'un dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) pour le concours interne T1.


shutterstock.com - 104420272

Une épreuve d'admission avec un oral de 40 min dont 10 min de présentation sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation pour les externes et d'un dossier RAEP pour les internes. Depuis 2024-2025, il a été ajouté dans le déroulé de cet oral des mises en situation, afin d'identifier la réflexion du candidat face à une problématique.

Concernant les modalités d'affectation, plusieurs cas se posent :

Concours pour l'accès au 1^{er} grade : affectation dès leur nomination en tant que stagiaire donc au 1^{er} octobre.

Pour les externes : Un candidat est considéré comme un « faux externe » s'il est déjà en poste depuis au moins trois mois (évaluation au 1er semestre de l'année en cours). Si le candidat occupe un emploi permanent, il conserve son poste. En cas de contrat temporaire, les IGAPS (Inspecteur Général pour l'Appui aux Personnes et aux Structures) s'efforcent de lui attribuer un poste au sein de la même structure ou au plus proche de sa résidence.

Pour les « vrais » externes, il est proposé aux agents (durant l'été précédent l'entrée en formation) une liste de postes fermée avec un nombre de postes égal au nombre de candidats et parfois des postes supplémentaires en Outre-Mer. L'affectation se fait après le retour des « faux » externes. La recherche des postes se fait près du domicile déclaré du candidat, en fonction des besoins des employeurs et le choix se fait en fonction du classement au concours.

Pour le concours interne, on retrouve les mêmes modalités que pour les « faux » externes.

Concours pour l'accès au 2nd grade : la liste des postes est proposée en février de l'année N+1 (rentrée en octobre de l'année N).

Pour les agents T2 issus de la catégorie T1, l'INFOMA propose un parcours de professionnalisation d'un an, avec une nomination effective à partir du 15 octobre.

Pour les autres participants, la formation s'étend sur 8 mois à l'INFOMA, suivis de 4 mois de stage de pré-affectation. Un entretien est réalisé avec l'IGAPS en début de formation pour le recueil du souhait d'affectation. En parallèle, une analyse des postes vacants est faite auprès des responsables de programme. L'objectif est d'aboutir à un consensus entre les stagiaires sur la liste fermée. Dans le cas contraire, les critères arrêtés par le conseil d'administration de l'INFOMA du 24/11/2015 sont mis en œuvre. Ces critères prévoient un arbitrage par la Direction, car les stagiaires relèvent de l'INFOMA, leur structure d'affectation durant leur formation.

Dans les améliorations continues prévues, un recueil des souhaits d'affectation dès l'inscription au concours pour les T1 et les T2 devrait être mis en œuvre et une volonté d'avancement du calendrier d'affectation des T2 est envisagé.

Pour préparer ces concours, le MAASA organise des formations aux concours externes T1 et internes et externes T2 pour l'épreuve écrite et orale. Une nouvelle formation est proposée aux T1 en concours interne pour le dossier RAEP et l'oral.

L'INFOMA propose un kit de préparation aux concours, en accès pour de vrais externes. Il est diffusé à tous les candidats et accessible sur la page d'accueil du site de l'INFOMA. Il apporte des recommandations et des points d'attention pour préparer des épreuves, des références de ressources libres d'accès.

Il existe aussi la classe prépa talent qui prépare pour le concours T1 spécialité VA.

L'UNSA organise également des préparations aux épreuves orales des concours, n'hésitez pas à nous solliciter.